



# MAIRIE DE GILLES (28260)

## Compte rendu du Conseil municipal du 14 septembre 2021, convoqué le 07/09/2021

La séance s'est déroulée dans la salle de la mairie.

**Présents :** M. Malhappe, C. Bourrat, L. Dujardin (arrivée à 20h58), J. Lehoux, P. Maisonneuve (arrivée à 20h38), T. de Ferrières, P. Avril, C. Huet, P. Boquet, D. Ferrandin (arrivé à 20h50), M.-C. Willaume.

**Procuration :** S. Lamouille à J. Lehoux

**Absents :** S. Apruzzese (excusée), G. Aubry

Julien Lehoux est nommé secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h31.

1) Le compte rendu de la séance du 15 juin 2021 est approuvé à l'unanimité et le registre des délibérations signé par l'ensemble des conseillers présents.

2) Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour de deux délibérations :

- Acceptation d'un don de 150 € à reverser à la caisse des écoles ;
- Modification de la circulation rue de la Correspondance.

Ces ajouts sont acceptés à l'unanimité des participants (8 conseillers).

### **3) Taxe foncière sur les propriétés bâties – Exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation – à l'unanimité (8 conseillers)**

Monsieur le Maire indique que la loi de finances prévoit l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation. Il précise également que l'article 1383 du code général des impôts permet au conseil municipal de limiter l'exonération de 40 à 90 %.

Notant que la population de Gilles a baissé entre les deux derniers recensements, que le PLU applicable sur la commune est déjà en soi plutôt restrictif et qu'un accompagnement des jeunes ménages primo-accédants est un souhait de la commune, Monsieur le Maire propose de s'en tenir à la loi qui prévoit une exonération totale pendant deux ans. Il ajoute que cette mesure ne pénalisera pas les finances de la commune compte tenu du faible nombre de constructions neuves prévues.

### **4) Acceptation d'un don et versement à la caisse des écoles – à l'unanimité (9 conseillers)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un don lui a été remis par chèque à la suite d'un mariage, d'une valeur de 150 €. Il souhaite que cette somme soit reversée intégralement à la caisse des écoles. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **5) Modification de la circulation rue de la Correspondance – à la majorité (10 conseillers – 8 voix pour, 1 voix contre : P. Avril, 1 abstention : P. Maisonneuve)**

Monsieur le Maire expose que, suite aux problèmes de circulation soulevés par des habitants de la rue de la Correspondance (vitesse excessive, non-respect du sens unique de circulation), il convient de s'interroger sur une modification éventuelle des règles de priorité :

- Restauration du double sens de circulation pour inciter les automobilistes, cyclistes et autres usagers à ralentir, compte tenu de l'étroitesse de la voie et de la difficulté de croisement. Dans ce cas, il conviendrait également d'implanter de chaque côté un panneau de limitation de la vitesse à 30 km/h.
- Ou maintien d'un sens unique de circulation rue de la Correspondance (de la rue de la Côte Verte vers l'Eglise), applicable pour tous, y compris les riverains.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a au moins quatre possibilités de se croiser sur cette voie.

P. Boquet suggère d'ajouter un panneau de circulation à double sens, sans priorité, aux deux entrées de la rue.

T. de Ferrières note l'absence d'un panneau d'entrée d'agglomération du côté de la rue de la Côte Verte.

M.-C. Willaume s'interroge sur la pertinence d'instaurer des sens de priorité différents le long du parcours.

T. de Ferrières souhaiterait limiter la multiplication des panneaux. Il envisage une autre possibilité : ne conserver le sens unique qu'au milieu de la voie.

Ch. Bourrat propose de tester le double sens de circulation sur toute la longueur pendant 6 mois et d'envisager cette dernière solution si le test n'est pas convainquant.

P. Avril argue que la rue de la Correspondance est un lieu de promenade très fréquenté par les piétons qui risquent d'être mis en danger par une circulation à double sens.

J. Lehoux demande si un marquage au sol est envisageable pour protéger ces piétons.

P. Boquet suggère l'ajout d'un panneau « route partagée », pour attirer la vigilance des automobilistes sur la présence possible de piétons et cyclistes.

J. Lehoux ajoute que l'interdiction aux véhicules de plus de 3,5 T devra être signalée côté place de l'Eglise.

D. Ferrandin demande si l'interdiction concerne également les véhicules agricoles.

Monsieur le Maire résume ainsi la décision du conseil prise à la majorité :

- Le passage au double sens de circulation sera testé pendant un an ;
- Toute la voie sera en zone limitée à 30 km/h ;
- La voie sera équipée de part et d'autre d'un panneau « route partagée » ;
- Un panneau d'interdiction aux véhicules de plus de 3,5 T sera ajouté place de l'Eglise ;
- Un panneau « sauf engins agricoles » complètera les deux panneaux d'interdiction aux véhicules de plus de 3,5 T.

Une information du changement des règles de priorité sera diffusée sur le site de la commune, par courrier aux riverains et dans le prochain bulletin municipal.

## **6) Election d'un nouvel adjoint, en remplacement de la 2<sup>ème</sup> adjointe démissionnaire, et fixation des indemnités de fonction**

### **a) Election d'un nouvel adjoint – à la majorité**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de Mme E. Mascret de ses fonctions de 2<sup>ème</sup> adjointe et de conseillère municipale, en date du 1er juillet 2021, rendue exécutoire le 16 juillet 2021.

Il propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Mme Mascret, par l'élection d'un nouvel adjoint.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

- 1) sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 23 mai 2020 ;
- 2) sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint ;
- 3) pour désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de maintenir le nombre d'adjoints au Maire à trois ;
- que les adjoints élus le 23/05/2020 avanceront d'un rang et que le nouvel adjoint prendra rang en qualité de dernier adjoint élu.

Julien Lehoux a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal pour la tenue du scrutin. Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs : Paul Boquet et Timothée de Ferrières.

Monsieur le Maire propose la candidature de Marie-Catherine Willaume pour le poste de 3<sup>ème</sup> adjointe. Il demande si d'autres conseillers municipaux souhaitent se porter candidats.

Aucun autre candidat se déclarant, il est procédé au déroulement du vote, sous la présidence de M. Michel MALHAPPE, Maire.

### Lors du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 12

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Nom et prénom des candidats	Nb de suffrages obtenus en chiffres	Nb de suffrages obtenus en lettres
WILLAUME Marie-Catherine	10	dix

Mme Marie-Catherine Willaume ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 3<sup>ème</sup> Adjointe et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

**b) Indemnités de fonctions du nouvel adjoint – à l’unanimité**

Le Conseil Municipal décide avec effet immédiat :

- que la nouvelle adjointe percevra les mêmes indemnités que l’adjointe démissionnaire ;
- le montant de l’indemnité brute mensuelle sera au taux de 10,7 % de l’indice 1027 comme l’adjointe démissionnaire ; les indemnités attribuées aux autres élus rémunérés étant inchangées.

## 7) Informations diverses

- Travaux / Subventions :

Monsieur le Maire fait un point sur les opérations prévues qui seront subventionnées : l’appartement au-dessus de la mairie, les 5 points lumineux ajoutés dans le village, les nouvelles huisseries de la salle de motricité de l’école maternelle, le cabinet d’infirmière, la reprise des trois travées de la façade de l’Eglise.

- Cimetière :

Monsieur le Maire note que les allées latérales sont propres et bien délimitées, mais que la travée centrale mériterait d’être reprise sur une largeur de 4 m, décaissée avec pose d’un géotextile, puis graviers. Il propose également de supprimer les tuyas qui limitent la vue d’ensemble du cimetière.

T. de Ferrières n’est pas choqué par l’état actuel du cimetière, qui reste un cimetière de campagne. Il met en garde contre le décaissement trop profond qui risquerait de mettre à nu des ossements appartenant à la famille de Ferrières, probablement sous l’ancien emplacement de la croix qui a été déplacée. Concernant les tuyas, il rappelle une tradition ancienne consistant à planter des arbres à feuilles persistantes dans les cimetières. Peut-être de tels arbres pourraient-ils être intégrés ailleurs, si les tuyas sont supprimés ?

P. Boquet préférerait que le choix ne se porte pas sur les ifs qui produisent une importante quantité de déchets végétaux chaque année.

D. Ferrandin précise que la grave ciment est imperméable lorsqu’elle est bien compactée.

Monsieur le Maire propose à T. de Ferrières de rejoindre la commission cimetière pour la partie paysagée et à Marie-Catherine Willaume pour l’aide qu’elle pourra apporter à l’informatisation de celui-ci.

- Vente du terrain route de la Chaussée d’Ivry :

Le contrat est établi et la vente doit être signée la semaine prochaine.

Monsieur le Maire demande à qui appartiennent les différents dépôts présents sur ce terrain.

D. Ferrandin enlèvera ce qui lui appartient dès qu’il le pourra.

- Conférence des maires de l’Agglomération du Pays de Dreux :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le mode de reversement du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) retenu est celui de droit commun, le plus favorable aux communes.

- Fonds de concours de l’Agglomération du Pays de Dreux :

La commission en charge de cette question a statué sur l’allocation d’une somme de 500 000 € par an. Les communes pourront bénéficier de ce fonds, selon la taille de leur population et la pertinence de leurs projets qui devront renforcer l’attractivité du Territoire. Pour la commune de Gilles, le montant serait de 35 000 €, avec un taux maximum de 50 % du montant du projet.

- Gillofolies du 11 septembre 2021 :

Monsieur le Maire remercie tous les organisateurs qui ont contribué à faire de cette manifestation une réussite.

- Inauguration de la mairie le 18 septembre 2021 :

Monsieur le Maire précise que 88 personnes ont été conviées à l’inauguration officielle et 46 seront présentes. L’Auberge Gilloise assurera le pot de clôture de la cérémonie.

L. Dujardin transmet le regret de certains Gillois que l'inauguration ne soit pas ouverte à tous. Monsieur le Maire entend la remarque mais rappelle que l'exposition des œuvres d'artistes gillois demeurera dans la mairie pendant 3 semaines, ouverte à tous. Au-delà des aspects financier et organisationnel par rapport à l'Auberge, qui obligent à limiter le nombre de participants, se pose également le problème des conditions sanitaires qui compliquent la gestion d'un plus grand nombre.

## 8) Tour de table

Ch. Bourrat fait un point sur l'organisation de la fête du village du 18 septembre :

- D. Ferrandin s'occupe de l'approvisionnement en ballots de paille.
- Il manque encore des boîtes de conserve pour le chamboule-tout, à apporter à P. Maisonneuve avant jeudi soir prochain.
- M.-C. Willaume aura besoin d'aide pour tenir le stand du chamboule-tout.
- Le montage des barnums est programmé le vendredi 17 septembre à 18h. Il faut des bras !
- Des feuilles et des crayons sont nécessaires pour le concours de dessins. L. Dujardin, C. Huet et P. Maisonneuve fourniront le nécessaire.

Ch. Bourrat rappelle que l'organisation du soir est inscrite dans le compte rendu dont tous les conseillers municipaux ont été destinataires.

Ch. Bourrat rapporte les dernières nouvelles de la commission déchets de l'Agglomération du Pays de Dreux : les déchetteries seront bientôt accessibles sur présentation d'une carte à points, avec un nombre de passages limités par an.

La taxe pour les professionnels va augmenter.

La mairie sera bientôt destinataire d'une date pour le ramassage des encombrants. On se dirige à l'avenir vers une collecte à la demande, un service gratuit sur le modèle de ce qui existe déjà dans certaines grandes villes.

M.-C. Willaume félicite les nombreux bénévoles qui ont contribué au succès des Gillofolies ; une trentaine de personnes de 12 à 82 ans ont pédalé de concert. Le texte choisi par Jean-Paul Audrain pour les haltes-spectacles, de Georges Pérec, était drôle et intelligent. Le déjeuner à l'Auberge, partagé par 42 convives, a été une réussite.

C. Huet a remarqué que des bambous semblent pousser sur le trottoir rue de Vitray. Il conviendra d'agir rapidement pour les circonvenir, l'espèce étant particulièrement invasive.

C. Huet signale une branche tombée sur la chaîne de la sente de la Justice, devenue impraticable à cause des orties. Elle demande que le chemin soit retracé pour en permettre à nouveau la traversée.

Monsieur le Maire demande à D. Ferrandin ce qu'il advient des marches à créer sente de la Justice, dont il avait proposé de s'occuper lors d'un conseil antérieur.

P. Avril considère que ce travail, tout comme l'entretien de la Sente de la Justice, relève de la commune.

Monsieur le Maire chargera l'agent technique de la réalisation des marches et ira sur place pour redessiner la sente, conformément au plan, sans empiéter sur des propriétés privées. Il précise que les plaques signalant la sente ont été commandées.

C. Huet relève l'abandon de déchets végétaux juste avant les marches, sur le terrain, mais débordant sur le sentier.

Monsieur le Maire informe le conseil que la concrétisation de l'achat de la parcelle avec les sources est entre les mains du notaire de Berchères-sur-Vesgre.

L. Dujardin demande où en est le groupe chargé des nouveaux chemins de randonnées.

Ch. Bourrat précise que l'inauguration a été décalée au mois d'avril 2022 car les subventions attendues n'ont été dégagées que tardivement. La commission a toutefois bien avancé sur les panneaux et les premiers balisages. Pour la commune de Gilles, il reste le totem à réaliser.

T. de Ferrières informe le conseil que l'Eglise Saint-Aignan sera ouverte les après-midis du samedi 18 et du dimanche 19 septembre.

Monsieur le Maire indique que la secrétaire de mairie est présente à Gilles depuis tout juste un an et la remercie pour son travail.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h02.